

## ARRETE N° 2026-18

### ARRETE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2026

Considérant que

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FRANCOURVILLE

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ET NOTAMMENT SES ARTICLES L 2122-28.1 ET L 2131.1,

VU L'ARTICLE R 61065 DU CODE PÉNAL,

VU L'INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (LIVRE 1 - 8ÈME PARTIE SIGNALISATION TEMPORAIRE) APPROUVÉE PAR L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL DU 6.11.1992 MODIFIÉ,

VU LA DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ERYMA GROUPE SOGETREL REPRÉSENTÉ PAR RENAUD BETENCOURT SISE 19-21 AVENUE GUSTAVE EIFFEL 28630 GELLAINVILLE MAINTENANCE ET PETITS TRAVAUX POUR LES CAMÉRAS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE CHARTRES METROPOLE POUR L'ANNEE 2026

CONSIDÉRANT QUE POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DES TRAVAUX EN TOUTE SÉCURITÉ, IL Y A LIEU DE RÉGLER LA CIRCULATION ROUTIÈRE .

ARRETE

ARTICLE 1er : Durée de l'arrêté est pour l'année 2026

ARTICLE 2 : Selon la maintenance et petits travaux un camion nacelle de type trafic sera utilisé lors des interventions en pied de localisation des caméras de la commune

ARTICLE 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place par la société ERYMA GROUPE SOGETREL

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie, sur le site de la commune et sur le chantier.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : M. le Maire de FRANCOURVILLE, M. le Commandant de la Gendarmerie d'AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN veilleront au respect de cette prescription et seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à ERYMA GROUPE SOGETREL

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Fait à Francourville, le 07/04/2026

Le Maire,

Alain THIEBAULT

